

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.01.01 Convocation du 16.01.01

Compte rendu affiché 29 Janvier 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : S. VEYRIER

Réf. : BJ/LDA

Présents :

**Objet : BILAN POLITIQUE
FONCIERE 2000.**

MM. LAFFLY, MIGNOT Mmes GUERIN, BOUHEY,
MM. POINT, VERGNE, CHATUT et FAURE,
Maires-Adjointes,

Nombre de conseillers	
en exercice : 29	
présents 23	
votants 26	

Mmes CHEZEAUBERNARD, ROUX, BROSSARD,
WYMAN, VEYRIER, GASTREIN, MM. AUROY, DOIZY,
GONDELAUD, FORGET, RUMEAU, SAINT-CYR,
MACHURAT, DOUCET, Mlle MILLET.
Conseillers Municipaux,

Absents représentés : M. MEYER par M. POINT - M. PIANA par M. CHATUT -
M. DUCRET par M. GONDELAUD.

Absents excusés : MM. MARCENDE, DUSSUD et BELIN.

Monsieur l'Adjoint délégué rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales a prévu dans son article L. 2240-1 que le bilan des acquisitions ou des cessions des communes de plus de 2000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au Compte Administratif de la commune.

Cette procédure permet au Conseil Municipal d'apprécier la politique immobilière menée par la commune, et d'obtenir un bilan de l'évolution du patrimoine année par année.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Adopte le bilan de la politique foncière 2000 de la commune comme indiqué ci-après :

ACQUISITIONS FONCIERES				
Nature du Bien	Lieu	Acte du	Vendeur	Montant sans frais
TERRAINS AB 598-596-597-600	La BLANCHISSERIE	06/12/2000	COURLY/LAMY RICHAUD	1 300 000
CESSIONS FONCIERES				
Nature du Bien	Lieu	Acte du	Acheteur	Montant sans frais
NEANT				

- Adopte le bilan de la politique foncière 2000,
- Précise que ce bilan sera annexé au Compte Administratif 2000 de la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/ SAONE, le 25 Janvier 2001

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

LE MAIRE

Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire

compte tenu - de la transmission en Préfecture le 1^{er} Février 2001

- de la publication le 2 Février 2001

Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, le 1^{er} Février 2001